

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Document de séance

14.5.2008

B6-0225/08

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission

conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement

par Sergio Berlato, Eoin Ryan et Ryszard Czarnecki

au nom du groupe UEN

sur la hausse des prix des produits alimentaires dans l'Union européenne et
dans les pays en développement

Résolution du Parlement européen sur la hausse des prix des produits alimentaires dans l'Union européenne et dans les pays en développement

Le Parlement européen,

- vu l'article 33 du traité CE,
 - vu sa résolution du 25 octobre 2007 sur la hausse des prix des aliments pour animaux et des denrées alimentaires,¹
 - vu l'article 103, paragraphe 2, de son règlement,
- A. considérant que, ces dernières années, les prix des denrées alimentaires ont atteint dans le monde des niveaux record, surtout depuis le mois de juin de l'année dernière, lorsqu'on a constaté une augmentation de 55% du coût des achats de denrées alimentaires,
- B. considérant que le renchérissement des denrées alimentaires est une question sensible dans les pays en voie de développement, dont les budgets sont absorbés de manière disproportionnée par les denrées alimentaires, dans les zones urbaines notamment, qui n'ont pas accès à la production de celles-ci,
- C. considérant que l'insécurité alimentaire a suscité des émeutes de rue, entraînant de l'instabilité politique dans plusieurs pays, parmi lesquels l'Indonésie, le Cameroun et Haïti, et que M. Robert Zoellick, Président de la Banque mondiale, déclarait récemment à ce propos que trente-trois pays étaient exposés à des poussées de troubles sociaux,
- D. considérant que la demande mondiale de denrées alimentaires croît plus rapidement que l'offre, en raison de la croissance démographique et de la hausse des revenus dans des économies asiatiques émergentes, l'Inde et la Chine, par exemple, ce qui a entraîné une demande accrue de produits alimentaires de luxe, viande et produits laitiers, par exemple,
- E. considérant que la superficie consacrée aux cultures énergétiques dans l'Union européenne a décuplé depuis 2004,
- F. considérant que la conversion du maïs et d'autres récoltes à la production de biocarburants a un effet direct sur le prix des denrées alimentaires,
- G. considérant que le prix du pétrole, qui a continué à grimper, pousse les prix des denrées alimentaires puisque l'agriculture contemporaine est un secteur à haute intensité d'énergie, comme c'est le cas du secteur de la distribution alimentaire,
- H. considérant que l'offre mondiale de céréales a été affectée par des conditions climatiques sévères dans le monde, sécheresses et inondations essentiellement, que l'on attribue au changement climatique,

¹ Textes adoptés: P6_TA-PROV(2007) 0480.

- I. considérant que la hausse des prix a alimenté la spéculation sur le cours futur des produits de base, aggravant ainsi les hausses actuelles des prix,
 1. se réjouit de la décision prise par la Commission de suspendre les droits de douane sur la plupart des céréales pendant la campagne de commercialisation en cours;
 2. rejette toute mesure visant à imposer des quotas et des tarifs à l'exportation sur les produits agricoles de l'Union européenne;
 3. se réjouit de l'ajustement de sa politique à court terme décidé par la Commission que représente la suspension des obligations de mise en jachère en 2008;
 4. invite la Commission à suspendre, lors du tout proche bilan de santé, le système de mise en jachère en 2009 et au cours des années suivantes;
 5. invite la Commission et les États membres à favoriser l'utilisation et la production de bioénergies de deuxième génération, ce qui implique le traitement du fumier et des résidus agricoles plutôt que des produits agricoles primaires;
 6. demande à la communauté internationale des donateurs d'accorder davantage de crédits à une aide ciblée aux pauvres des pays en voie de développement;
 7. invite les États membres à accroître l'investissement dans le secteur agricole, en se concentrant sur des mesures propres à des projets, eau potable salubre et irrigation, par exemple;
 8. demande aux banques de cesser de spéculer sur les produits de base, ce qui a pour effet de renchérir les denrées alimentaires;
 9. demande aux Nations unies d'organiser une conférence sur la hausse des denrées alimentaires et d'inviter tous les pays à participer à un effort visant à trouver une solution commune à un problème planétaire;
10. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.